

Assistant de vie

QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE CONTRE LA COVID-19 ?

Lors de vos interventions (et entre chaque intervention) durant la crise sanitaire, il est important de :

- ✓ **Vous protéger** en respectant les gestes barrières à chaque instant.
- ✓ **Protéger les personnes accompagnées** : les conseiller et les inviter au respect des gestes barrières.
- ✓ **Veiller à la sécurité de tous** en incitant à l'application des mesures et gestes barrières pour tous, tout le temps, à l'intérieur comme à l'extérieur du domicile.
- ✓ **Porter systématiquement un masque à l'intérieur du domicile. A l'extérieur du domicile, porter un masque si la distanciation d'au moins deux mètres ne peut être respectée.**

En cas de doutes, de craintes, parlez-en à votre employeur. La communication est la clé d'une situation sereine.



Qu domicile du particulier employeur les bons réflexes

1. EN ARRIVANT AU DOMICILE

- ✓ **Respecter les gestes barrières** entre chaque intervention.
- ✓ **Éviter au maximum de toucher avec les mains** les rampes d'escalier, les boutons d'ascenseur, les poignées de porte.
- ✓ **Changer ou protéger ses chaussures** (patins, chaussons).
- ✓ **Porter systématiquement un masque.**

Penser à désinfecter vos effets personnels plusieurs fois dans la journée : clés, téléphone.

3. HYGIÈNE DU DOMICILE

- ✓ **Être vigilant** aux zones à risques (poignées de porte, pilulier, interrupteurs...).
- ✓ **Nettoyer et désinfecter** tous les espaces après leur utilisation (cuisine, salle bain, chambre...).

En cas d'utilisation d'eau de Javel, ne pas mélanger avec de l'eau chaude (inefficace). Éviter l'utilisation du vinaigre blanc (inefficace). Éviter de mélanger les produits d'entretien. Ne pas utiliser des huiles essentielles.

2. SÉCURISER LE DOMICILE

- ✓ **Demander un espace dédié** à l'habillage et la préparation de vos équipements.
- ✓ **Aérer les pièces fermées à l'arrivée** puis quelques minutes toutes les heures.
- ✓ **Intervenir au maximum en l'absence des personnes** dans la pièce.

Éviter de se retrouver à plusieurs dans la même pièce.



L'équipement « idéal » :

- ✓ Masque
- ✓ Stylo
- ✓ Gel hydroalcoolique
- ✓ Blouse
- ✓ Numéros de téléphone d'urgence
- ✓ Lunettes/visière en complément du masque et non en remplacement
- ✓ Poubelle pour jeter le matériel de protection jetable
- ✓ Mouchoirs en papier

En cas d'intervention auprès de personnes malades, vous référer aux recommandations du ministère de la santé <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/professionnels-du-social-et-medico-social/article/accompagnement-des-personnes-agees-et-des-personnes-handicapees>

À NOTER

Masques :

Les assistants de vie intervenant auprès des personnes âgées ou en situation de handicap peuvent en retirer gratuitement pour 5 semaines dans les pharmacies avec l'attestation qui leur a été adressée par le CESU et une preuve d'emploi en cours.

Pour les assistants de vie qui n'ont pas été destinataires de l'attestation adressée par le CESU, le particulier employeur les fournit en quantité suffisante.

Enfin, les particuliers employeurs à très haut risque de développer une forme grave de la Covid-19 peuvent bénéficier, sur prescription médicale, de la distribution de masques en pharmacie.

Autotests :

Ces mêmes assistants de vie peuvent se voir remettre, gratuitement, 10 autotests de la Covid-19 par mois, en pharmacie, sur présentation de leur pièce d'identité, du courriel reçu du CESU (ou de l'attestation remise par la structure mandataire) et d'un bulletin de salaire de moins de 3 mois.

Liens utiles :

- IPERIA www.iperia.eu
- IRCM GROUPE www.prevention-domicile.fr
- SANTE PUBLIQUE FRANCE www.santepubliquefrance.fr

Pour les personnes accompagnées

les bons réflexes



1. AIDE À LA TOILETTE ET À L'HABILLAGE

- ✓ Porter au minimum un masque et éventuellement en complément des lunettes/une visière en cas de proximité avec la personne.
- ✓ Sauf contre-indication médicale, demander à la personne accompagnée de porter un masque.

**{ Ne pas se toucher le visage.
Ne pas utiliser le téléphone portable pendant l'intervention. }**

2. MANUTENTION DE LA PERSONNE AIDÉE

- ✓ Porter au minimum un masque et éventuellement en complément des lunettes/une visière en cas de proximité avec la personne.
- ✓ Nettoyer le matériel technique après chaque utilisation.

3. ACTIVITÉS DE LA PERSONNE AIDÉE

- ✓ Être vigilant à ce que les membres de la famille continuent des activités à leur domicile : marche dans le logement, visio-communication pour le lien social, activités créatives comme la couture, le jardinage, l'art créatif, sorties courtes à l'extérieur...
- ✓ Appliquer les consignes nationales des gestes barrières et de distanciation physique pour la personne et pour moi-même.
- ✓ Respecter la distance d'au moins deux mètres dans la mesure du possible.
- ✓ Se laver les mains régulièrement.
- ✓ Inviter les membres de la famille à se laver les mains avant et

4. COURSES ALIMENTAIRES

- ✓ Se laver les mains avant de sortir.
- ✓ Respecter la distanciation physique.
- ✓ Porter systématiquement un masque à l'intérieur. Porter un masque à l'extérieur lorsque la distance de deux mètres ne peut être garantie.
- ✓ Ne pas se toucher le visage pendant les courses.
- ✓ Se laver les mains après les courses.
- ✓ Retirer les suremballages des produits frais (quand cela est possible), les nettoyer avec un essuie-tout humide et les ranger immédiatement.
- ✓ Laver les fruits et légumes à l'eau claire et les essuyer avec un essuie-tout.
- ✓ Se laver les mains après le rangement des courses.



LIEN UTILE :
www.anses.fr

5. AIDE AU REPAS

- ✓ Porter au minimum un masque et éventuellement en complément des lunettes/une visière en cas de proximité avec la personne.
- ✓ Utiliser des couverts différents de ceux de la personne pour aider à la prise du repas.
- ✓ Nettoyer et désinfecter la table après chaque repas.

6. PRÉPARATION DU REPAS

- ✓ Nettoyer le plan de travail avant la préparation du repas.
- ✓ Porter au minimum un masque et éventuellement en complément des lunettes/une visière en cas de proximité avec la personne.
- ✓ Utiliser des couverts différents de ceux de la personne pour aider à la prise du repas.

7. ENTRETIEN DU LINGE

- ✓ Changer et laver quotidiennement (à 60°C pendant 30 minutes) le linge de la famille.
 - ✓ Changer et laver quotidiennement (à 60°C pendant 30 minutes) le linge de maison (draps, serviettes, torchons...) ou l'enfermer dans un sac en tissu pour un lavage ultérieur.
- { De manière générale, ne pas fabriquer ses propres produits. }**

8. TRANSMISSION ÉCRITE

- ✓ Utiliser son propre stylo et le désinfecter régulièrement.
- ✓ Désinfecter régulièrement le cahier de liaison.
- ✓ Désinfecter régulièrement son téléphone portable.
- ✓ Privilégier si possible SMS, mail, appel téléphonique, au cahier de liaison.

VACCINATION

- Si vous travaillez auprès d'un particulier employeur bénéficiant de l'APA ou de la PCH, vous devez, à compter du 7 août 2021, être vacciné afin de pouvoir continuer à travailler.

Jusqu'au 15 octobre 2021, il vous est possible de continuer à travailler si vous avez reçu une seule dose de vaccin (pour un schéma de vaccination comprenant plusieurs doses). Cela, à condition que vous disposiez d'un résultat négatif d'un test PCR, d'un test antigénique ou d'un auto-test réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé. La durée de validité de ces tests est de 72 heures.

Cette obligation vaccinale n'est toutefois pas applicable si vous avez un certificat de rétablissement du Covid-19 ou un certificat médical de contre-indication à la vaccination.

Vous devez communiquer ces justificatifs à votre employeur.

- Si vous travaillez pour un particulier employeur ne bénéficiant pas de l'APA ou de la PCH, vous êtes tout de même invité à vous faire vacciner afin de vous protéger et protéger votre entourage ainsi que les particuliers employeurs que vous accompagnez.

Il vous est possible de vous faire vacciner gratuitement dans un centre de vaccination dont vous pouvez trouver les coordonnées sur le site www.santé.fr ou en téléphonant au 0 800 009 110 (appel gratuit).

Vous pouvez participer à la lutte contre le Covid-19 en échangeant avec vos employeurs et en les invitant à se faire vacciner.

À NOTER

- ✓ Changer de vêtements en rentrant chez vous.
- ✓ Prendre une douche en rentrant chez vous.
- ✓ Laver votre tenue de travail tous les jours à 60°C.



Les gestes barrières :

- ✓ Se laver les mains très régulièrement (avec de l'eau et du savon, ou du gel hydro-alcoolique).
- ✓ Tousser ou éternuer dans votre coude ou dans un mouchoir.
- ✓ Rester toujours à plus de deux mètres les uns des autres.
- ✓ Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter.
- ✓ Saluer sans vous serrer la main, éviter les embrassades.
- ✓ Éviter de vous toucher le visage en particulier le nez et la bouche.
- ✓ Porter systématiquement un masque à l'intérieur. Porter un masque à l'extérieur si la distance de deux mètres ne peut être garantie.

Retrouvez toutes les formations et certifications sur www.iperia.eu

